

Association de défense de l'environnement ADELE
106 avenue du casino
59 240 DUNKERQUE

le 21 03 2020

Président : M Jean Pierre MOUGEL
Vice président : Michel MARIETTE chargé du dossier

**COMMUNES DE BOURBOURG ET SAINT GEORGES SUR LAA
DOMAINE DU G P M D ZONE D ACTIVITES « GRANDES INDUSTRIES »
ICPE CLAREBOUT Installation d'une unité de transformation de pommes de terre
ENQUETE PUBLIQUE
OBSERVATIONS ET AVIS DE L ASSOCIATION ADELE**

à
Madame Peggy CARTON , Commissaire – enquêteur

Madame ,

Le projet appelle de la part de l'association ADELE , les observations suivantes :

- 1 : à propos du niveau prévu pour la plate-forme , il convient de rappeler les niveaux atteints par la mer lors des submersions marines de 1949 et 1953 à Dunkerque et des surcotes en 1977 dans l'avant port Ouest entre (7,00 et + 8,00 Cote Marine Dunkerque) auxquels il convient d'ajouter les dernières hypothèses d'élévation du niveau de la mer présentées par le GIEC (jusqu'à 1, 10 m) et d'en tirer les conséquences pour caler le niveau de la future plate-forme CLAREBOUT : on ne pourra pas dire que l'on ne savait pas !
- 2: eu égard aux consommations d'eau industrielle envisagées (1 752 000 m3 par an), nous demandons d'évaluer l'impact cumulé des différents usages afin d'assurer la meilleure répartition possible en période d'étiage sévère ; dès 2028 , date probable de la mise en service du Canal Seine Nord -Europe , il faudra prendre en compte ses besoins spécifiques en eau pendant ces périodes critiques (transferts d'eau pour maintien des conditions de navigation , plus fréquents avec phénomène d'évaporation accéléré par les effets lié au changement climatique)
- 3 :nécessité de mettre en place une surveillance des matières grasses éventuellement générées (gouttes de graisses) par le « process industriel » dans l'air ambiant et dans les milieux hydrauliques superficiels situés dans le champ proche de l'usine
- une attention toute particulière doit être portée quant à l'impact éventuel sur les eaux marines du bassin de l' Atlantique (lieu de rejet des eaux de process après traitement) avec en particulier la prise d'eau froide des fermes aquacoles du groupe AQUANORD ICHTUS , également sur les nourriceries de juvéniles de soles et autres poissons plats , présentes dans les zones intertidales et subtidales bordant l' Avant port Ouest de Dunkerque
- mise en place d'une stratégie de surveillance renforcée en cas de dysfonctionnement constaté des installations de traitement des rejets dans l'atmosphère et ou dans l'eau

- 4 :nécessité de mettre en place dans le champ proche de l'usine ,une surveillance de l'avifaune nicheuse locale , familière des milieux humides proches, qui pourrait être éventuellement impactée par les odeurs et bruits produits en phase exploitation
- 5: s'agissant des phénomènes d'eutrophisation , constatés chaque année en mer du Nord (au niveau de la zone de pêche référencée 4 c) avec la présence d'importantes concentrations d'algues en particulier en période de « blooms printaniers à *Phaeocystis* » , le fait d'autoriser des rejets en phosphore avec un niveau de concentration pouvant atteindre 5 voire 8 mg/l , nécessitera de vérifier l'évolution du ratio azote-phosphore (N/P) dans les milieux récepteurs « aval » et prévoir avec IFREMER Centre de Boulogne sur mer ,une adaptation des modalités de surveillance des nutriments (radiale de Dunkerque)

En conclusion , l' ADELE émet **un avis réservé en attente des éléments de réponse de la part du futur exploitant .**

Sentiments respectueux

signé MARIETTE Michel

Chevalier dans l' Ordre National du Mérite

Vice président association ADELE Dunkerque affiliée à la fédération ADELFA Dunkerque affiliée à la fédération FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS DE FRANCE Lille et Amiens

Membre de la CPMNAP (Comité de Bassin Artois Picardie)

Membre du Conseil Maritime de Façade Manche Est mer du Nord Rouen